

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Roger BLANC-COQUAND**, **Maire**

<u>Présents</u> Christophe VALLOIRE, Serge MICHEL, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Benoit TRUCHET, Hassan BEN MANSOUR, Noémie KURA

Excusés: Richard DOMPNIER donne procuration à Roger BLANC-COQUAND Jean-Michel MESCAM donne procuration à Christophe VALLOIRE

<u>Date de Convocation</u>: 24/05/2023 <u>Date d'affichage</u>: 24/05/2023

Nombre de conseillers :

En Exercice: 10 Présents: 8 Votants: 10

Election du Secrétaire de séance : Serge MICHEL

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 05 30 1	RAPPORT ANNUEL ASSAINISSEMENT 2022	► Approuve le rapport du service Assainissement comportant les résultats du Compte Administratif 2022	Unanimité Votants : 10
2023 05 30 2	RENOUVELLEMENT DEMANDE SUBVENTION AU DEPARTEMENT -FDEC POUR LA CREATION DU AUVENT AU GARAGE COMMUNAL DES BOTTIERES	 ▶ Approuve le coût de l'investissement pour un montant de 21 287 HT ▶ Approuve le plan de financement ▶ Demande au Département au titre du FDEC (Fonds Départemental pour l'Equipement des Communes) une subvention pour la réalisation de cette opération ▶ Autorise Monsieur Le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants. 	Unanimité Votants : 10
2023 05 30 3	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE	 ▶ Titulaire Conseil Municipal : Jean-Michel MESCAM Suppléant : Benoit TRUCHET ▶ Délégué du Préfet : Jean-Pierre TRUCHET Suppléant : Noël CHAMPIER ▶ Délégué représentant le Président du Tribunal Judiciaire : Jean Louis RAYMOND Suppléant : Remy DOMPNIER 	Majorité 1 abstention (TRUCHET Benoit) Votants: 9

NUMERO	DELIBERATIONS	DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré	VOTE
2023 05 30 3	DEBAT sur les orientations du PADD dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi HD de la 3 CMA	 ▶ Prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements de la 3CMA; ▶ Précise que la délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairie pendant un mois. 	Unanimité Votants : 10